

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

Cinquième Commission
70e séance
tenue le
mardi 23 mai 2000
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 70e SÉANCE

Président : Mme WENSLEY (Australie)

puis : M. DARWISH (Égypte)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) :

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de
contrôle interne (suite)

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL
2000-2001 (suite) :

Questions administratives et financières concernant la Section des
organisations non gouvernementales (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.70
8 juin 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite) (A/54/764, A/54/817 et A/54/836)

1. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba), se référant à l'examen des pratiques concernant les programmes et l'administration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), fait par le Bureau des services de contrôle interne (A/54/764), dit que le rapport fait état d'améliorations et de progrès pour ce qui est de l'exécution de la mission, des activités et du programme de travail du Centre. Elle attache une importance particulière à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique, à la politique de régionalisation et aux activités de formation. Toutefois, elle reste préoccupée par la persistance du manque de ressources, problème fondamental qui affecte toutes les activités du Centre. C'est pourquoi elle relève avec intérêt les propositions concernant le financement par le budget ordinaire d'activités telles que le programme de formation à la gestion. À la lumière des résultats de l'examen du programme de travail du Centre, il convient que l'Assemblée générale étudie soigneusement la possibilité d'affecter aux activités du Centre des ressources du budget ordinaire, d'autant qu'elle exprime chaque année des préoccupations au sujet de l'insuffisance de ces ressources et de son effet sur la façon dont le Centre s'acquitte de son mandat.

2. À propos de la délégation de pouvoirs mentionnée au paragraphe 27 du rapport du Bureau des services de contrôle interne, l'oratrice demande qu'on lui confirme que les mesures prises sont strictement conformes aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Avant toute délégation de pouvoirs additionnels, il faut mettre en place un mécanisme de responsabilisation approprié. Enfin, il convient que le rapport soit examiné par la deuxième Commission, conformément aux décisions de l'Assemblée générale demandant que les rapports de fond sur les activités du programme soient examinés par les organes compétents.

3. Bon nombre de ces observations s'appliquent également au suivi de l'examen du programme et des pratiques administratives du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) effectué en 1996 (A/54/817). Là encore, l'oratrice se félicite des progrès accomplis sur le plan de l'exécution des activités, mais est préoccupée par les difficultés dues au manque de ressources. Vu la nécessité de disposer de ressources suffisantes et prévisibles, il convient que l'Assemblée examine soigneusement la situation du financement des activités environnementales du PNUE en vue de l'éventuelle affectation de ressources du budget ordinaire. L'oratrice demande si la recommandation figurant au paragraphe 57 du rapport du Bureau des services de contrôle interne, concernant la délégation d'autorité aux cadres supérieurs, est compatible avec les décisions de l'Assemblée relatives aux délégations de pouvoirs. Elle demande aussi des précisions sur l'harmonisation de la planification et de la budgétisation, mentionnée au paragraphe 61. Il convient que la deuxième Commission examine le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le PNUE, de la même façon que le rapport sur Habitat.

/...

4. S'agissant de l'audit de l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Rwanda lancée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/54/836), l'oratrice partage les préoccupations exprimées à la séance précédente au sujet de l'insuffisance du contrôle interne de cette opération. Le paragraphe 1 de la note du Secrétaire général semble indiquer que le rapport du Bureau des services de contrôle interne n'est communiqué que pour information, or, au paragraphe 4 de sa résolution 54/244, l'Assemblée a clairement demandé que le Secrétaire général lui transmette les rapports du Bureau des services de contrôle interne pour examen et suite à donner. Il convient d'examiner cette question en consultations informelles. Enfin, l'oratrice considère que le rapport a été rallongé sans nécessité par le fait que son annexe, qui contient les observations du Haut Commissaire aux droits de l'homme, répète les recommandations figurant au chapitre VII.

5. M. FARID (Arabie saoudite) se félicite du dévouement, de la hauteur de vues et de l'efficacité du Directeur exécutif par intérim d'Habitat, ainsi que des mesures décisives prises pour améliorer l'efficacité financière et administrative du Centre. Il espère que le prochain rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Centre fera état d'améliorations concrètes dans ces domaines.

6. M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il a été stupéfait par les constatations qui figurent dans le rapport sur l'Opération sur le terrain lancée au Rwanda par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (A/54/836), en particulier aux paragraphes 15, 20 et 22, et par le fait que le Bureau des services de contrôle interne n'a pas divulgué l'identité des responsables des irrégularités mentionnées, en dépit de leur gravité. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme invoque pour se justifier le fait que l'Opération au Rwanda est sa première opération sur le terrain. Or, pour cette raison même, il aurait dû y affecter ses meilleurs fonctionnaires. L'orateur demande s'il existe des raisons impérieuses ayant conduit à admettre les irrégularités décrites.

7. M. Darwish (Égypte), Vice-Président, prend la présidence.

8. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) souscrit aux préoccupations de la délégation tanzanienne. Comme son gouvernement attache la plus grande importance au renforcement des obligations redditionnelles, il aimerait savoir quelles mesures ont été prises à l'égard des cadres et fonctionnaires impliqués dans les irrégularités constatées dans l'Opération au Rwanda.

9. Mme ABRENICA (Bureau des services de contrôle interne) dit, à propos de la délégation de pouvoirs au PNUÉ, que le Directeur exécutif a habilité les cadres à prendre des décisions sur des questions d'administration financière et d'administration du personnel, de la même façon que le Directeur exécutif lui-même a été autorisé par le Siège à prendre des décisions administratives et financières. En l'absence du Directeur exécutif, ou dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ordinaires, les directeurs de programme sont habilités à recruter du personnel, à autoriser des voyages et à prendre d'autres décisions sur l'emploi d'une partie des ressources allouées à leurs projets.

10. Mme CELIK (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) dit que le Centre apprécie le rapport du Bureau des services de contrôle interne,

/...

qui lui a donné des orientations claires. S'agissant de la recommandation relative à la mobilisation des ressources (A/54/764, par. 75), les contributions volontaires sont en hausse constante et devraient atteindre 4 millions de dollars ou plus en 2000. Pour ce qui est de la recommandation du paragraphe 77, le Centre a modernisé son installation informatique et arrêté une stratégie des technologies de l'information. En coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et la Division de l'informatique du Siège, il mise sur l'utilisation du logiciel Lotus Notes comme outil informatique central pour la gestion de la mémoire institutionnelle du Centre. Le système sera mis en place durant l'été 2000. Pour ce qui est du personnel nécessaire pour les services d'appui et le renforcement de la gestion de l'information, le Centre essaiera de redéployer des fonctionnaires en poste avant de demander des ressources additionnelles.

11. À propos du paragraphe 79, tous les postes de cadre supérieur du nouvel organigramme ont été reclassés et ont fait l'objet d'avis de vacance conformément à la série 100 du Règlement du personnel. La date limite pour la réception des candidatures aux postes de chef de chacun des trois bureaux régionaux a été fixée au 17 mai 2000. Pour la plupart des autres postes de cadre supérieur, les groupes compétents des départements ont présenté leur rapport et leurs recommandations sont actuellement examinées par les organes consultatifs chargés d'examiner les nominations et les promotions. De nouvelles descriptions d'emploi ont été faites pour tous les postes de cadre intermédiaire et le processus de classement de ces postes a commencé. L'ONUN coopère à l'analyse de tous les postes en vue de décider s'ils relèvent de la série 100 ou de la série 200 du Règlement du personnel. Toutes les nouvelles embauches se font de façon rigoureusement conforme aux directives et modalités applicables. Enfin, s'agissant du paragraphe 81, une réunion mensuelle est organisée entre la Direction et les représentants du personnel, et le personnel est plus acquis aux nouvelles orientations et méthodes de travail du Centre.

12. M. SNIFFEN (Programme des Nations Unies pour l'environnement) dit que le PNUE prend très au sérieux les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et a déjà pris des mesures pour leur donner suite. En réponse à la question relative aux ressources allouées à la formation et au perfectionnement du personnel, posée par la délégation ougandaise à la précédente séance, il dit que cette formation est généralement assurée sous les auspices du Service de gestion des ressources humaines de l'ONUN. S'agissant des formations spécialisées dans les domaines techniques des activités du PNUE, le PNUE encourage le personnel à tirer parti soit de son programme de congés sabbatiques, dans le cadre duquel plusieurs fonctionnaires ont pu suivre des stages avancés ou accélérés, soit de l'expansion des réseaux informels qui se constituent dans les domaines de spécialisation du programme du fait de sa participation à des réunions d'experts.

13. En réponse au représentant de Cuba, l'orateur dit que le groupe de travail que le Bureau des services de contrôle interne recommande de créer au paragraphe 61 de son rapport (A/54/817) a été créé et que des fonctionnaires du PNUE, d'Habitat et de l'ONUN collaborent pour déterminer comment il serait possible de mieux tirer parti des services de l'ONUN. L'harmonisation de la planification et de la budgétisation relève du Groupe de la coordination et de la gestion des programmes, qui travaille en étroite collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne et la Division de la planification des programmes et du

budget du Siège pour faire en sorte que la planification et la budgétisation se déroulent en parallèle, et avec l'ONUN pour veiller à ce que le PNUE dispose des fonds nécessaires pour la planification.

14. M. NDIAYE (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que la Direction du Haut Commissariat à Genève reconnaît qu'il y a eu de nombreux problèmes dans l'Opération au Rwanda. C'est pour cette raison même que l'actuel Haut Commissaire a demandé il y a deux ans qu'un audit soit fait et a pris des mesures correctives d'urgence, comme le mentionne le Bureau des services de contrôle interne dans l'annexe de son rapport (A/54/836).

15. Le Haut Commissariat s'est employé à donner suite à chacune des recommandations formulées par le Bureau et continuera de le faire. Il a apporté des modifications de fond et adressé des instructions détaillées à tous ses bureaux extérieurs, et a commandé des audits sur chacun de ces bureaux pour éviter des problèmes tels que ceux rencontrés au Rwanda. Dans la mesure du possible, il a engagé des actions en recouvrement à l'égard des organisations et personnes responsables des irrégularités constatées au Rwanda. Il importe de noter que le rapport du Bureau des services de contrôle interne ne contient aucune allégation de fraude ni d'élément indiquant que des pertes de grande ampleur auraient été subies; dans l'examen des problèmes mentionnés, il faut garder le sens des proportions. Le Chef de la Section administrative du Haut Commissariat à Genève, qui était responsable du contrôle durant la période de l'Opération au Rwanda, a été remplacé il y a seulement une semaine. Pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent, le Haut Commissariat a demandé au Secrétaire général adjoint à la gestion d'approuver la mutation à sa Section administrative de fonctionnaires ayant les compétences administratives et financières nécessaires pour remédier aux problèmes structurels. Des ressources pour le renforcement de cet aspect des activités du Haut Commissariat seront demandées dans le prochain budget-programme car le Haut Commissariat agit de plus en plus sur le terrain. D'ici là, il a entrepris de lancer, de concert avec le gouvernement rwandais, un projet d'appui à la Commission nationale pour les droits de l'homme.

16. M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il n'est pas convaincu qu'il n'y a pas eu d'irrégularités majeures dans l'Opération au Rwanda, puisque 1 million de dollars a été dépensé à l'insu ou sans l'autorisation de la Direction du Haut Commissariat. Il reste préoccupé par le fait que nul n'a été tenu responsable de ces problèmes. Il demande si l'ancien Chef de la Section administrative travaille toujours au HCR ou ailleurs dans le système des Nations Unies. Il rappelle que, lorsqu'on avait relevé des irrégularités similaires à Habitat quelques années auparavant, les personnes responsables, y compris l'ancien Directeur exécutif, ont été sanctionnées. Il est curieux de constater que le Bureau des services de contrôle interne lui-même ne mentionne pas qui sont les personnes responsables des problèmes qu'il a décelés. On ne peut pas prendre à la légère les graves infractions qui ont été commises.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (suite)

Questions administratives et financières concernant la Section des organisations non gouvernementales (A/54/520/Add.1 et A/54/868)

17. M. DEMIR (Turquie) dit que, comme un membre de la délégation turque préside actuellement le Comité chargé des organisations non gouvernementales, il peut confirmer que la Section des organisations non gouvernementales a besoin de plus de personnel et d'appui technique. Des centaines d'organisations non gouvernementales ont le statut consultatif au Conseil économique et social et il reste des centaines de demandes à examiner. Il convient donc que la cinquième Commission souscrive aux conclusions et recommandation figurant dans le rapport du Comité consultatif (A/54/868). L'orateur ne conteste pas la nécessité de présenter le rapport global concernant les incidences en termes d'administration et de gestion de la forte augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales participant aux travaux de l'Organisation préconisé par le Comité consultatif au paragraphe 6 de son rapport, mais considère qu'il s'agit là d'une question distincte de celle de la nécessité de renforcer la Section des organisations non gouvernementales et que ces deux questions ne devraient pas être liées entre elles.

18. M. ADAM (Israël) rappelle qu'à la première partie de la cinquante-quatrième session, sa délégation a souligné la nécessité d'appuyer et de renforcer la Section des organisations non gouvernementales. Il appuie donc la proposition qui figure au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (A/54/520/Add.1) et souscrit à la proposition, faite au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif (A/54/868), de créer deux nouveaux postes à la Section. Il répète que sa délégation est très préoccupée par la charge de travail de la Section et réaffirme l'importance qu'elle attache à la participation actuelle et future des organisations non gouvernementales et de la société civile aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

La séance est levée à 10 h 55.